

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Afin d'installer rapidement la nouvelle salle de cours dans la baraque 555, le Service de l'Enseignement cherche à emprunter une dizaine de tables standards étroites (170 x 50 x 78 cm).

Possibilité d'échange contre des tables normales ou de retour dès que ce modèle sera de nouveau disponible en magasin.

Les personnes susceptibles de nous aider peuvent prendre contact avec le Secrétariat du Service de l'Enseignement (Tél. 4460). D'avance nous les remercions.

*

POUR INFORMATION

=====

COURS EXTERIEURS

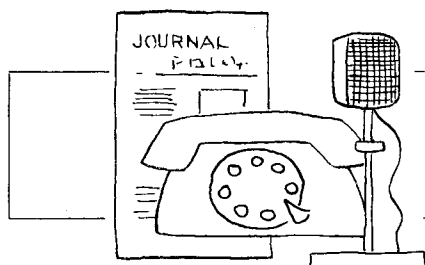
Les programmes des cours énumérés ci-dessous peuvent être consultés au tableau d'affichage de l'Enseignement Technique situé au Bâtiment de l'Administration, près du restaurant N°. 1.

Nous vous rappelons que les arrangements nécessaires pour suivre ces cours ou conférences (financement, horaire, etc...) sont du ressort de votre division.

- KURSSTÄTTE AN DER ABTEILUNG JÜLICH DER FACHHOCHSCHULE AACHEN (*)

Terminplan für das Jahr 1972 (Kerntechnik, Reaktortechnik, Regelungstechnik, Nuclear Elektronik, ...)

(*) Copies du programme en self-service.



cern information

CONGE SPECIAL Service Militaire

Il est rappelé aux membres du personnel que selon l'Article T II 3.27 du Règlement du Personnel et l'Article B + V II 3.24 du Règlement des Boursiers et Visiteurs, tout titulaire appelé à remplir son service militaire légal est, en principe, mis en congé non rémunéré; mais que pendant les périodes de rappel obligatoire ordinaire, un congé spécial rémunéré est accordé, sous déduction des éléments généraux de la solde. Les membres du personnel qui s'inscrivent volontairement à des cours doivent solliciter un congé spécial sans traitement ou prendre congé annuel pendant leur absence.

Afin de nous permettre une application uniforme du Règlement, toute demande de congé spécial pour service militaire est à soumettre, par la voie hiérarchique et dans les plus brefs délais, aux Directeurs généraux - via le Bureau de Remboursements et Congés de la Division du Personnel.

Les absences pour service militaire de l'année de congé 1971/1972 seront examinées en accord avec les dispositions prescrites ci-dessus.

*

ATTENTION !!!

Another accident occurred recently to a child who was on the Laboratory site at the weekend, and who fell into a ditch near one of the electrical sub-stations.

All staff are reminded that, whilst the public areas of the site, notably the Canteens, are open to children with their parents, only in very exceptional circumstances should children go to other parts of the site, and in particular into laboratories and workshops. Parents are entirely responsible for any accident which takes place if this rule is disregarded.

G.H. Hampton - Director
Department of Administration

AFFAIRES SOCIALES

Nous rappelons aux fonctionnaires français qu'un accord conclu entre le gouvernement français et le CERN leur offre la possibilité de s'assurer volontairement auprès de la Sécurité Sociale Française pour le risque vieillesse.

20 trimestres (5 ans) de cotisation donnent droit à une rente à partir de 65 ans et à des avantages dérivés importants en matière d'Assurance Maladie. 60 trimestres (15 ans) de cotisation donnent droit à une pension à partir de 60 ans.

Il est possible de racheter des cotisations, même si on n'a jamais cotisé antérieurement et si on ne cotise plus par la suite. (Le barème de rachat est calculé annuellement avec effet au 1er avril).

Les demandes doivent être introduites :

- a) avant le 13 avril 1973, pour les fonctionnaires engagés avant le 13 avril 1971;
- b) dans un délai de 2 ans après leur date d'engagement, pour les fonctionnaires engagés après le 13 avril 1971.

Pour des renseignements complémentaires, se référer au Bulletin 48 du 22 novembre 1971, ou s'adresser au Service Social du CERN (Tél. 4479).

*

AVIS AUX DIVISIONS :
Délais d'Insertions dans
le Bulletin Hebdomadaire

En raison des congés des fêtes de fin d'année, le bulletin spécial de Noël couvrant deux semaines (du 27 décembre au 9 janvier) paraîtra le jeudi 23 décembre. En conséquence, le dernier délai de réception a été fixé au lundi 20 décembre pour les articles figurant sous la rubrique "Association du Personnel", et au mardi 21 décembre pour les articles figurant sous la rubrique "Information". Notez également que seules les insertions d'extrême importance figureront dans cette édition spéciale.

*

DIVISION SB -
SERV. BLANCHISSERIE

Programme de ramassage et de distribution des vêtements de travail, pendant les fêtes de Noël et du Jour de l'An :

Salopettes et blouses vertes : seront ramassées le lundi 20.12.71.
Aucun échange avant le 7.1.72.

Blouses blanches : pour les divisions SC - TC - ADM - SB
Distribution des blouses propres : 16.12.71 et 6.1.72,
Ramassage des blouses sales : 20.12.71 et 10.1.72,
Aucun échange entre les : 16.12.71 et 6.1.72.

Blouses blanches : pour les divisions PS - ISR - DD - PHS - GEV
Distribution des blouses propres : 22.12.71 et 13.1.72
Ramassage des blouses sales : 3. 1.72 et 17.1.72
Aucun échange entre les : 22.12.71 et 13.1.72

Programme de distribution des blouses blanches, pour l'année 1972 :

<u>Divisions SC - TC - ADM - SB</u>	<u>Divisions PS - ISR - DD - PHS - GEV</u>
6 - 20 janvier	13 - 27 janvier
3 - 17 février	10 - 24 février
2 - 16 - 30 mars	9 - 23 mars
13 - 27 avril	6 - 20 avril
10 - 25 mai	4 - 18 mai
8 - 22 juin	1 - 15 - 29 juin
6 - 20 juillet	13 - 27 juillet
3 - 17 - 31 août	10 - 24 août
14 - 28 septembre	7 - 21 septembre
12 - 26 octobre	5 - 19 octobre
9 - 23 novembre	2 - 16 - 30 novembre
7 - 21 décembre	14 - décembre

Pour les lots, s'adresser à : M. W. Hogg, ONU (Tél. 34.60.11, int. 2220), qui sera à la disposition des gagnants les lundi, mercredi et vendredi, au bureau A.223, entre 13h. et 14h. dès le 1er décembre jusqu'au 17 décembre 1971. Les prix resteront à la disposition des gagnants jusqu'au 26 mai 1972.